

Réparations et concurrences des mémoires de la Seconde Guerre mondiale au Canada : l'exemple des anciens combattants canadiens prisonniers au Japon et des Canadiens japonais (1984-1998)

Thomas EYRAUD

Article disponible en ligne à l'adresse suivante : <https://revue-bellica.uqam.ca>

Pour citer l'article :

Thomas EYRAUD, « Réparations et concurrences des mémoires de la Seconde Guerre mondiale au Canada : l'exemple des anciens combattants canadiens prisonniers au Japon et des Canadiens japonais (1984-1998) », dans Simon CAHANIER et Mathieu ENGERBEAUD (éd.), *Varia*. Jeunes chercheuses et jeunes chercheurs, *Bellica. Guerre, histoire et sociétés*, vol. 2, n°2, 2025, p. 67-84 [En ligne : <https://revue-bellica.uqam.ca/articles/reparations-et-concurrences-des-memoires-de-la-seconde-guerre-mondiale-au-canada-lexemple-des-anciens-combattants-canadiens-prisonniers-au-japon-et-des-canadiens-japonais-1984-1998/>].

Réparations et concurrences des mémoires de la Seconde Guerre mondiale au Canada : l'exemple des anciens combattants canadiens prisonniers au Japon et des Canadiens japonais (1984-1998)

Thomas EYRAUD
Institut d'Études Politiques de Paris
thomas.eyraud@sciencespo.fr

Le 8 décembre 2011, le gouvernement japonais présente des excuses officielles aux anciens combattants canadiens faits prisonniers au Japon durant la Seconde Guerre mondiale à la suite de la bataille de Hong Kong de décembre 1941¹. Cet événement marque l'aboutissement d'une longue campagne politique menée par ces vétérans depuis les années 1980 et porteuse de nombreux enjeux de concurrences mémorielles. La campagne de réparations de ces anciens combattants s'inscrit dans le « boom mémoriel » d'alors et dans un contexte favorable aux revendications de réparations pour des torts subis durant la guerre notamment par un autre groupe bien connu par l'historiographie canadienne, les Canadiens d'origine japonaise.

La quasi-totalité de ce groupe (soit environ 22 000 personnes) est internée à partir de février 1942 à la suite de la bataille de Pearl Harbor. Cette attaque plonge le Canada et particulièrement la Colombie-Britannique dans la paranoïa du « péril jaune », déjà alimentée depuis des décennies par un racisme fort à l'encontre de la communauté. L'internement ne prend fin qu'en 1945, mais les anciens internés doivent attendre 1949 avant de pouvoir enfin retourner dans leur province d'origine et profiter pleinement de leurs droits². En parallèle, environ 1 700 soldats canadiens sont faits prisonniers et sont envoyés dans des camps japonais après la défaite alliée de Hong Kong. À cause des conditions d'emprisonnement particulièrement dures, notamment des travaux forcés, 264 d'entre eux y trouvèrent la mort et les survivants conservent des séquelles physiques et psychiques à vie³.

¹ « Prisonniers de guerre : le Japon présente ses excuses au Canada », *La Presse*, 08/12/2011.

² Greg ROBINSON, *Un drame de la Deuxième guerre : le sort de la minorité japonaise aux États-Unis et au Canada*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2011.

³ Dave MCINTOSH, *Hell on Earth. Aging Faster, Dying Sooner: Canadian Prisoners of the Japanese during World War II*, Toronto, McGraw-Hill Ryerson Limited, 1997.

Les Canadiens d'origine japonaise et les anciens prisonniers de guerre au Japon mènent durant les années 1980 leurs propres campagnes en vue d'obtenir des réparations. Les premiers cherchent à obtenir des excuses officielles du gouvernement canadien et une compensation financière, obtenues le 22 septembre 1988. Les seconds estiment être floués par les termes du traité de paix de 1952 entre le Japon et les Alliés. En vertu de celui-ci, la compensation des anciens prisonniers de guerre alliés s'élève à 1,5 dollar par jour de captivité. Cependant, elle ne prend pas en compte les travaux forcés, que les vétérans assimilent à de l'esclavage⁴. Ils désirent à la fois une compensation financière et des excuses officielles du gouvernement japonais. Ils n'obtiendront que des excuses informelles et une compensation offerte par le gouvernement canadien et non pas japonais le 12 décembre 1998⁵.

Ces campagnes s'inscrivent également dans un contexte particulier. Celui d'abord du multiculturalisme canadien qui cherche à valoriser la diversité culturelle du pays et les communautés qui le composent. Pour plusieurs Canadiens de l'époque, dont des vétérans mais aussi des Canadiens japonais, les excuses de 1988 sont électoralistes et visent à plaire aux différentes communautés canadiennes⁶. Le contexte international est également celui du développement des échanges commerciaux entre les deux pays, comme en témoigne la visite officielle du premier ministre japonais Yasuhiro Nakasone en janvier 1986⁷. Enfin, le gouvernement fédéral canadien tient à faire du Japon un allié diplomatique en soutenant notamment sa candidature à un siège au Conseil de sécurité de l'ONU⁸.

Les deux campagnes, dont les modalités sont déterminées par le contexte, ont la particularité d'être plus ou moins concomitantes. Celle des Canadiens japonais commence en 1984 et les vétérans leur emboîtent le pas en 1984-1985, profitant de l'intérêt médiatique qu'elle suscite⁹. Toutefois, l'historiographie canadienne est nettement plus développée sur les Canadiens de descendance japonaise¹⁰. La littérature sur les anciens combattants canadiens prisonniers au Japon durant la guerre est plus réduite. Si la bataille de Hong Kong, les conditions de détention de ces vétérans ainsi que les mémoires de ces événements marquants

⁴ Archives privées de la Hong Kong Veterans' Association (désormais HKVA), Ottawa, *The War Amputations of Canada in Association with Hong Kong Veterans' Association of Canada*, « Compensation to Canadian Hong Kong Prisoners of War by Government of Japan », *Submission to the United Nations Commission on Human Rights ECOSOC Resolution 1503*, 05/1987, p. 23-33.

⁵ HKVA, Ottawa, Nouvelles gouvernementales, 1998.

⁶ « Compensation stalemate ends just as federal election looms », *Toronto Star*, 23/09/1988.

⁷ Chambre des Communes, Débats, 33^e législature, 1^e session, vol. 7, 13/01/1986, p. 9722-9727.

⁸ « Japanese should get key UN role, PM says Backing for Security Council seat part of new policy toward Tokyo », *The Globe and Mail*, 31/05/1991.

⁹ Thomas EYRAUD, « “We’re comparing apples and oranges !” : excuses, réparations et concurrences des mémoires après la Seconde Guerre mondiale. La campagne politique des anciens combattants canadiens prisonniers au Japon (1984-1998) », Mémoire de maîtrise, Université du Québec à Trois-Rivières, 2023. Il s'agit du mémoire de maîtrise de l'auteur, dont est issu cet article.

¹⁰ Ann SUNAHARA, *The Politics of Racism: The Uprooting of Japanese Canadians during the Second World War*, Toronto, James Lorimer & Company, 1981 ; Travis TOMCHUK et Jodi GIESBRECHT, *Mouvements de réparation au Canada*, Ottawa, La Société historique du Canada, 2018.

sont bien étudiées par les historiens¹¹, en revanche, leur campagne de réparations, menée dans les années 1980-1990, est traitée de manière plus parcellaire¹².

Les anciens combattants de Hong Kong¹³, par leur lien particulier avec le Japon et à la faveur d'un climat mémoriel favorable aux revendications, vont profiter de l'intérêt croissant du public envers les Canadiens d'origine japonaise pour appuyer leurs propres revendications. Ce faisant, l'étude des relations mémorielles entre les deux campagnes est particulièrement intéressante puisqu'elle permet d'observer les mécanismes de structuration des mémoires collectives ainsi que les débats encore bien présents autour de la perception de la Seconde Guerre mondiale au Canada.

Le concept de concurrence victimaire ou concurrence des victimes, tel qu'il a été développé par le sociologue belge Jean-Michel Chaumont, est central dans notre démonstration. Ce dernier, à partir de l'exemple de la Shoah et de la revendication de sa singularité, démontre comment divers groupes ayant subi des crimes ou des injustices historiques comparent leurs souffrances ou encore affirment avoir été ceux qui ont le plus souffert. Ces confrontations mémorielles, qui cherchent à s'attribuer en quelque sorte le statut de victime, éloigneraient les individus et groupes concernés de leur objectif initial de reconnaissance de leurs souffrances¹⁴. Appliqué au cas canadien, le concept permet à la fois d'observer la perception du passé et des mémoires de la guerre parmi les acteurs concernés et le public canadien ainsi que les stratégies mises en place par les associations. Ces concurrences s'expriment notamment dans les logiques argumentaires et rhétoriques.

Michael Rothberg, dans ses travaux, qualifie de mémoires multidirectionnelles les dynamiques et les échanges pouvant avoir lieu entre différentes mémoires parfois présentées comme uniquement conflictuelles¹⁵. Le partage de références historiques et de langages rhétoriques et mémoriels communs entre les vétérans et les Canadiens japonais témoigne de l'intérêt d'utiliser ce concept et de ne pas se limiter à la concurrence apparente entre ces deux groupes.

Notre raisonnement cherche donc, à travers l'étude des relations mémorielles entre les anciens combattants canadiens prisonniers au Japon et les Canadiens japonais, à identifier les mécanismes et modes d'expression de ces mémoires collectives et individuelles de la Seconde Guerre mondiale dans le cadre de leur campagne de réparations. L'objectif est d'identifier ce qui

¹¹ D. MCINTOSH, *Hell on Earth...*, *op. cit.*; Bradley ST. CROIX, « Fighting it out: Canadian troops at Hong Kong and in memory », Thèse, Université d'Ottawa, 2021.

¹² Julie DESMARAIS, « La "réparation" de l'internement des Canadiens d'origine japonaise : l'utilisation d'un récit » in Martin PÂQUET (éd.), *Faute et réparation au Canada et au Québec contemporains. Études historiques*, Québec, Nota Bene, 2006, p. 85-111.

¹³ Par simplicité, nous désignons par le terme « anciens combattants de Hong Kong » l'ensemble des prisonniers de guerre canadiens au Japon. L'écrasante majorité d'entre eux ont participé à la bataille, malgré la présence de quelques aviateurs capturés en mer après la chute de leur avion.

¹⁴ Jean-Michel CHAUMONT, *La concurrence des victimes : génocide, identité, reconnaissance*, Paris, La Découverte, 2010.

¹⁵ Michal ROTHBERG, *Multidirectional Memory: Remembering the Holocaust in the Age of Decolonization*, Stanford, Stanford University Press, 2009, p. 11.

oppose, mais aussi ce qui rassemble, ces mémoires concurrentes afin de cerner les enjeux mémoriels de la Seconde Guerre mondiale au Canada.

Celle des vétérans de Hong Kong se construit notamment par opposition à celle des Canadiens japonais à travers l'usage de nombreux procédés propres à la « concurrence victimaire », que nous abordons dans un premier temps. Ce phénomène est particulièrement illustré lors de l'affaire Obata en 1986, véritable cas d'école de la concurrence des mémoires entre les deux groupes. Cette conflictualité participe ainsi à la construction de leurs mémoires collectives de la guerre ainsi que celles du public canadien. Les anciens combattants développent notamment une « contre-mémoire » de l'expérience des Canadiens japonais afin de valoriser leur propre expérience, ce que nous étudions dans un second temps. Toutefois, il ne faut pas occulter pour autant les divergences de certaines mémoires individuelles, qui peuvent remettre en cause le récit collectif. Notre étude s'appuie ainsi en grande partie sur des sources associatives, majoritairement de vétérans de Hong Kong mais aussi de quelques Canadiens japonais, des sources privées (correspondances), des sources de presse et des sources parlementaires.

DES CONCURRENCES MÉMORIELLES VIVES ENTRE ANCIENS COMBATTANTS ET CANADIENS JAPONAIS : UNE CONCURRENCE DES VICTIMES ?

Afin de comprendre les relations conflictuelles entre ces deux groupes, il est nécessaire d'analyser la manière dont se construisent les mécanismes de concurrence autour des mémoires collectives. Au lieu d'étudier et de caractériser directement ce qu'est la concurrence des victimes dans le cas des campagnes de réparations, nous débiterons notre raisonnement par un moment clé de la campagne politique des vétérans canadiens, « l'affaire Obata », au début de l'année 1986. Cette dernière est une porte d'entrée idéale pour saisir les politiques mémorielles et les stratégies des anciens prisonniers de guerre.

Cette affaire s'inscrit dans une période particulière où la campagne canadienne japonaise prend de l'ampleur dans le débat public, notamment à travers la presse. Elle débute le 30 janvier 1986, à la suite d'une émission télévisée sur la chaîne CBC, consacrée à la bataille de Hong Kong. La transcription écrite de l'émission montre que plusieurs témoignages de vétérans sont utilisés afin de faire connaître leur histoire. Clifford Chadderton, ancien combattant canadien ayant servi en Europe, intervient à plusieurs reprises pour présenter les revendications des anciens prisonniers de guerre au Japon¹⁶. La présentatrice expose avec Chadderton les difficultés rencontrées par ces groupes associatifs dans leur lutte contre le gouvernement japonais. Selon la *Hong Kong Veterans' Association* (HKVA), par la voix de son « patron » Chadderton, si le gouvernement fédéral canadien considère offrir une compensation aux

¹⁶ Bibliothèques et Archives Canada, Ottawa, fonds Roger Obata, R9332-201-6-E, v. 6, dossier 33, « CBLT Newshow Re: Hong Kong Vets », 30/01/1986. Le fonds sera désormais présenté sous ce format : BAC, Ottawa, f.RO, v. 6, d. 33.

Canadiens japonais quarante ans plus tard, le gouvernement japonais devrait en faire de même pour les anciens prisonniers de guerre¹⁷.

C'est l'intervention au cours de l'émission de Roger Obata, un ancien combattant canadien japonais et grand activiste pour les réparations, qui va mettre le feu aux poudres. Ce dernier considère en effet que les revendications des deux groupes ne sont en rien comparables en utilisant la formule suivante : « Nous comparons des pommes et des oranges ! ». Obata reprend l'argument classique utilisé par les Canadiens japonais et soutient que les anciens combattants portent une revendication contre un pays étranger contre lequel le Canada était en guerre tandis que les Canadiens japonais luttent pour leurs droits en tant que citoyens dans leur propre pays¹⁸. Intentionnellement ou non, cet argument crée une hiérarchie entre les causes : le cas des Canadiens japonais serait à cet égard plus grave, car leurs droits de citoyens ont été bafoués. Il ne manque pas de faire réagir la communauté des anciens combattants conduisant ainsi à une confrontation directe des mémoires.

Cette confrontation est notamment portée par deux associations, la *Hong Kong Veterans' Association* et les Amputés de guerre. La première est l'association regroupant les vétérans de la bataille de Hong Kong ayant survécu à leur captivité au Japon. Elle naît en 1965, avec comme objectif premier de défendre les droits de ces anciens combattants dans l'obtention de meilleures pensions et du statut de prisonniers de guerre¹⁹. L'association est organisée autour de six branches régionales et d'un conseil exécutif qui, en réalité, se charge davantage de la campagne de réparations²⁰. Enfin, le dernier personnage important est le « patron » de l'association, initialement un poste honorifique, mais accordé ici à Clifford Chadderton, vétéran particulièrement investi et jouissant d'une forte présence médiatique²¹. Ce dernier est également le directeur général des Amputés de guerre, une association créée après la Première Guerre mondiale, qui rassemble les amputés de guerre et les aide dans leur réinsertion civile. Elle devient dès les années 1960 un organisme de bienfaisance pour tous les amputés du Canada²². Les deux associations collaborent étroitement, notamment en raison du manque de moyens de la HKVA, qui reste une petite association en nombre de membres²³, ainsi que de la raison de la réputation des Amputés de guerre et de leur capacité à donner un poids médiatique aux anciens combattants²⁴.

Ainsi, dès le 5 février 1986, Chadderton multiplie les lettres auprès de plusieurs personnalités afin de défendre les intérêts des anciens combattants qu'il représente, estimant

¹⁷ BAC, Ottawa, f.RO, v. 6, d. 33, « CBLT Newshow Re: Hong Kong Vets », 30/01/1986.

¹⁸ T. EYRAUD, « “We're comparing apples and oranges !”... », *op. cit.*

¹⁹ *Hong Kong Veterans' Association*, « Our Roots », *Hong Kong Commemorative Associations* [En ligne : <https://www.hkvca.ca/aboutus/hkvahist.php>, consulté le 17/01/2025].

²⁰ HKVA, Ottawa, Compte-rendu de réunion du conseil national, 02/01/1988.

²¹ *Ibidem*.

²² Les Amputés de Guerre, « Notre histoire », *Les Amputés de Guerre* [En ligne : <https://www.amputesdeguerre.ca/a-propos/historique/>, consulté le 17/01/2025].

²³ BAC, Ottawa, fonds Leonard Joseph Birchall, R14039-8-6-E, v. 8, dossier 3, Lettre de Chadderton à Leonard Birchall, 20/12/1985. Le fonds sera désormais présenté sous ce format : BAC, Ottawa, f.LJB, v. 8, d. 3.

²⁴ « Canada's Hong Kong survivors take compensation case to U.N. », *Toronto Star*, 28/02/1988.

cette réaction nécessaire²⁵. Il écrit tout d'abord à Art Miki, le président de la *National Association of Japanese Canadians* (NAJC) pour l'informer que la HKVA compte s'opposer aux négociations qui ont lieu entre le gouvernement fédéral et les associations des Canadiens japonais tant que le gouvernement japonais ne prend aucune mesure favorable envers les vétérans canadiens²⁶. L'objectif ici est de ne pas perdre en crédibilité auprès du gouvernement en s'opposant trop fermement et violemment à la NAJC. Du point de vue de la HKVA et des Amputés de guerre, il faut montrer qu'ils ne réagissent pas par animosité envers les Canadiens japonais mais par opposition aux propos tenus. Ainsi, dans ces nombreuses correspondances (dont les deux citées précédemment) produites en février 1986, Chadderton rejette systématiquement la responsabilité de cette concurrence sur les Canadiens japonais, particulièrement Roger Obata : « Au vu des commentaires de M. Obata, je recommande aux vétérans de Hong Kong de s'opposer à la revendication des Canadiens japonais »²⁷.

Les responsables de la HKVA cherchent surtout à rester crédibles auprès du public canadien qui, en 1986 est de plus en plus favorable à la cause canadienne japonaise. Dès le 6 février, Chadderton développe lors d'une émission radio, l'idée selon laquelle les anciens combattants seraient les agressés dans cette opposition de revendications, à cause des propos d'Obata²⁸. Le patron de la HKVA répète plusieurs fois la réticence initiale de l'association à s'exprimer sur le sujet²⁹. Cette manière de présenter les choses permet ainsi aux anciens combattants de revendiquer en quelque sorte un statut de victime poussée à bout par les provocations de la partie adverse. Cela leur évite d'être considérés comme des opposants à cette mesure pour des raisons plus sujettes à caution, comme le racisme, et donc de pouvoir garder une image favorable auprès de l'opinion publique.

Toutefois, l'argument de Chadderton sous-entend que la HKVA ne se serait jamais prononcée sur le sujet et que la responsabilité de cette concurrence n'est attribuable qu'à la NAJC et Roger Obata. La HKVA est en effet muette sur le sujet jusqu'à l'affaire Obata, mais les positions des Canadiens japonais sont attaquées à de multiples reprises par d'anciens combattants, notamment au niveau associatif. En avril 1985, la branche ontarienne de la Légion royale canadienne produit une résolution où elle appelle les citoyens canadiens à défendre les actions prises par le gouvernement de Mackenzie King durant la guerre, en reprenant ainsi la thèse favorable à l'internement³⁰. Il s'agit ici d'une attaque bien plus frontale que les réactions de Chadderton et de la HKVA, qui se traduit donc par une réaction plus vive. En effet, l'affaire Obata est assez peu présente dans la presse comparée à la prise de position de la Légion. Cela pouvait tenir aux termes plus mesurés de la HKVA, qui évitent les réactions trop épidermiques, ou à sa taille plus restreinte comparée à celle de la Légion. Concernant la résolution de 1985,

²⁵ BAC, Ottawa, f.RO, v. 6, d. 33, Lettre de Chadderton à Ken Gaudin, 05/02/1986.

²⁶ BAC, Ottawa, f.RO, v. 6, d. 33, Lettre de Chadderton à Art Miki, 05/02/1986.

²⁷ *Ibidem* : « In view of the comments of Mr. Obata, I am recommending to the Hong Kong veterans that we oppose the claim of the Japanese Canadians ».

²⁸ Nous ne disposons ici que des retranscriptions écrites.

²⁹ BAC, Ottawa, f.LJB, v. 8, d. 4, 06/02/1986, p. 2-3.

³⁰ « Leadership of Legion must take moral stand », *The Globe and Mail*, 20/04/1985.

Art Miki prend la parole et déclare que la Légion parle de « pommes et d'oranges »³¹. Nous retrouvons ici les termes employés par Obata pour qualifier le rapprochement fait entre les deux causes par les anciens combattants de Hong Kong. Il faut peut-être y voir une formule utilisée par les représentants de la NAJC pour discréditer les critiques des vétérans. Ainsi, si Chadderton estime que la HKVA ne fait que réagir à une attaque des Canadiens japonais, du point de vue de ces derniers, les anciens combattants en général leur semblent plutôt hostiles initialement.

Le président des Amputés de Guerre considère qu'en réalité, ce sont les survivants des camps japonais qui ont plus de légitimité à recevoir une compensation. Il résume sa pensée de la manière suivante :

Leur revendication est fondée sur une question de droits de l'homme. Notre revendication est beaucoup plus forte, à mon avis. Notre revendication est fondée sur un déni de la manière conventionnelle dont les prisonniers de guerre sont censés être traités ; et en fait, c'était le résultat direct d'une action militaire³².

Nous pouvons observer ici le même processus de hiérarchisation des expériences que celui réalisé par Roger Obata. Ainsi, selon Chadderton les questions de droit de l'homme ne sont pas au même niveau que celles concernant les prisonniers de guerre, il y aurait une sorte de supériorité des revendications des vétérans.

Il est intéressant de noter que Chadderton répète dans ses lettres la distinction entre les deux causes, à l'exception de leur proximité temporelle et du fait d'être restées sans solution³³. Il cherche donc en quelque sorte à les dissocier. Pourtant, en demandant au gouvernement d'arrêter les négociations avec la NAJC tant que le gouvernement japonais n'accorde pas de compensation aux vétérans de Hong Kong, il associe de fait les deux revendications, à la fois auprès des militants canadiens japonais et du public canadien. Le discours des représentants des associations est en réalité assez ambigu. Cherchent-ils seulement à faire valoir la priorité de leur cause ou ont-ils une véritable volonté de bloquer l'action réparatrice à l'égard des Canadiens japonais ? Cette question n'est pas définitivement tranchée, que cela soit à l'échelle associative ou individuelle, tant les discours restent ambivalents, soucieux de préserver l'image de chacun.

Chadderton et Obata ont également quelques interactions directes, mais privées, qui soulignent la situation particulière du second. Roger Obata rappelle qu'il est un soutien de longue date des Amputés de Guerre³⁴. Il est en effet un ancien combattant de la Seconde Guerre mondiale, ayant servi auprès des services de renseignement de l'armée américaine, mais il est aussi un Canadien japonais particulièrement investi auprès de sa communauté puisqu'il a été le

³¹ BAC, Ottawa, f.LJB, v. 8, d. 3, « Legion's view on redress irks Japanese group », 14/04/1985.

³² BAC, Ottawa, f.RO, v. 6, d. 33, Lettre de Chadderton à Ken Gaudin, 05/02/1986 : « Their claim is based on a matter of human rights. Our claim is much stronger, in my view. Our claim is based on a denial of the conventional manner in which prisoners of war are supposed to be treated ; and in fact it was the direct result of a military action ».

³³ BAC, Ottawa, f.RO, v. 6, d. 33, Lettre de Chadderton à Art Miki, 05/02/1986.

³⁴ BAC, Ottawa, f.RO, v. 6, d. 33, Lettre d'Obata à Chadderton, 10/03/1986.

premier président de la NAJC. Sa mère a d'ailleurs été internée durant la guerre, ce qui nourrit très probablement son engagement en faveur des réparations pour les anciens internés³⁵. La position d'Obata apporte une première nuance à la supposée uniformité du positionnement vétéran sur la question des réparations au Canada.

S'il est facile d'identifier l'événement déclencheur provoquant cette affaire, à savoir l'intervention de Roger Obata à la télévision, il est plus difficile d'en identifier clairement la fin. Le conflit entre les deux groupes d'acteurs n'est pas nouveau en février 1986 mais s'en trouve renforcé et se poursuit jusqu'aux réparations de 1988. Cet antagonisme est même toujours présent lors de la compensation offerte aux anciens combattants en décembre 1998 mais nous verrons plus loin dans notre étude qu'il s'agit d'une opposition plus subtile. En réalité, l'affaire Obata est surtout un déclencheur permettant aux meneurs vétérans de porter leurs revendications de manière plus soutenue auprès du public, en s'appuyant sur la campagne canadienne japonaise.

Ce moment de cristallisation des tensions entre ces deux groupes permet de mettre en lumière certains mécanismes de la concurrence victimaire et des mémoires ainsi que les stratégies mémorielles des anciens prisonniers de guerre canadiens. Cette affaire présente dès lors une porte d'entrée idéale pour saisir de manière plus générale la concurrence des récits et des expériences entre anciens combattants et Canadiens japonais.

L'affaire Obata est finalement un véritable cas d'école pour étudier la concurrence des victimes et ses mécanismes. Le premier marqueur de la concurrence mémorielle est la banalisation et la minimisation de l'expérience d'autrui. Les anciens combattants et leurs partisans l'utilisent grandement contre les Canadiens japonais. Pour les adversaires de ces derniers, l'internement n'est pas comparable à la captivité au Japon puisque les conditions dans les camps canadiens sont acceptables, contrairement aux camps japonais où plusieurs vétérans trouvent la mort³⁶. En procédant ainsi, ils réaffirment leur statut de victime, car l'internement serait bien inférieur face au passé militaire des vétérans. Nous avons déjà vu précédemment que les Canadiens japonais usent du même procédé lorsque Roger Obata affirme que les causes ne sont pas comparables et que le tort subi par sa communauté est plus grave, puisqu'il est provoqué directement par le gouvernement canadien³⁷.

Les vétérans exploitent aussi les mémoires d'autres groupes pour banaliser l'internement de la communauté canadienne japonaise. En janvier 1986, Leonard Birchall³⁸, ancien lieutenant de l'aviation canadienne, décrit cet épisode comme une part de l'histoire canadienne, au même titre que les torts subis par les Italo-Canadiens ou les Canadiens d'origine

³⁵ BAC, Ottawa, f.RO, v. 6, d. 33, « CBLT Newshow Re : Hong Kong Vets », 30/01/1986.

³⁶ BAC, Ottawa, f.LJB, v. 8, d. 3, Lettre de Birchall à Flora MacDonald, 17/01/1985.

³⁷ BAC, Ottawa, f.RO, v. 6, d. 33, « CBLT Newshow Re: Hong Kong Vets », 30/01/1986.

³⁸ Leonard Joseph Birchall a combattu dans le Pacifique durant la guerre et est promu *Air commodore* après le conflit. Lors d'une mission de reconnaissance proche du Sri Lanka (Ceylan à l'époque), le 4 avril 1942, il repère une flotte japonaise et arrive à prévenir les Britanniques avant que son avion ne soit abattu et qu'il ne soit capturé. Il est depuis surnommé le « Sauveur de Ceylan » par les médias canadiens. Il s'illustre également durant sa détention comme un officier exemplaire protégeant ses camarades face aux violences de leurs geôliers japonais.

ukrainienne³⁹. Birchall cherche ainsi à normaliser le cas canadien japonais en expliquant qu'il existe de nombreuses injustices et qu'il vaut mieux ne pas les oublier plutôt que de tenter de les réparer, car cela empêcherait de tourner le regard vers l'avenir⁴⁰. Cela conduit d'une certaine manière à mettre en concurrence ces différentes minorités.

Un autre mécanisme dans la dynamique de concurrence des victimes consiste à revendiquer la singularité de l'expérience du groupe, pour insister sur le côté unique et particulier du traumatisme afin de justifier les réparations éventuelles. Les anciens combattants canadiens et leurs soutiens parlent ainsi de l'unicité de leur situation. Dans une lettre à l'éditeur en 1986, une lectrice du journal *The Whig Standard*, écrit que « jamais dans l'histoire canadienne un groupe de Canadiens a tant souffert de la faim et d'abus »⁴¹. Les vétérans cherchent, consciemment ou non, à avoir une posture implicite de « victime » selon la définition de la concurrence victimaire sans nécessairement se revendiquer comme tel.

Passées les excuses officielles en 1988, les termes de la concurrence des mémoires sont moins forts dans le débat canadien. Toutefois, comme nous venons de le voir, le cas des Canadiens japonais devient un précédent. Les anciens combattants de Hong Kong sont désormais obligés d'accepter le succès de la NAJC et utilisent cet accomplissement comme un argument supplémentaire justifiant leurs propres revendications envers le Japon⁴². Les Canadiens japonais restent encore bien présents dans les discours des anciens combattants, qui continuent à mettre en concurrence les mémoires des deux groupes. Toutefois, ces derniers le font de manière plus indirecte puisque les réparations ont eu lieu. De nombreux articles et prises de paroles sur les vétérans de Hong Kong évoquent sans aucune transition les Canadiens japonais, montrant le lien fort entre les deux causes, et ce, jusqu'en 1998⁴³.

Cette confrontation des expériences et cette concurrence victimaire participent ainsi à construire les mémoires individuelles et collectives de la Seconde Guerre mondiale au Canada et à mettre en lumière des récits historiques divergents.

DES CONCURRENCES MÉMORIELLES PARTICIPANT À LA CONSTRUCTION DES MÉMOIRES COLLECTIVES DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE AU CANADA

Ces rivalités mémorielles fortes entre anciens combattants canadiens prisonniers au Japon et Canadiens japonais conduisent à l'émergence de récits concurrents sur l'internement de ces derniers. Nous pouvons parler ici de « contre-mémoire de l'internement ».

³⁹ Plusieurs centaines d'Italo-Canadiens ont été internés durant la Seconde Guerre mondiale, pour des motifs similaires à ceux des Canadiens japonais. Ceux d'origine ukrainienne l'ont été durant la Première Guerre mondiale.

⁴⁰ BAC, Ottawa, f.LJB, v. 8, d. 3, Lettre de Birchall à Jelinek, 30/01/1986.

⁴¹ « Writer displayed disrespect for our Pacific war veterans », *The Whig Standard*, 15/08/1986.

⁴² BAC, Ottawa, fonds Légion royale canadienne, 2007-00247-7, v. 44, Présentation pour le comité permanent des affaires étrangères et du commerce international, 13/11/1996. Le fonds sera désormais présenté sous ce format : BAC, Ottawa, f. LRC, v. 44.

⁴³ « Mulroney to demand apology for Canadian POWs from Japanese leader », *The Gazette*, 26/05/1991.

Les négociations menées par les Canadiens japonais sont l'occasion pour eux valoriser leur mémoire collective, construite autour de leur internement durant la guerre. L'objectif est de diffuser cette histoire afin de gagner des soutiens et d'obtenir finalement des excuses officielles ainsi que des réparations. Or, plusieurs anciens combattants et une partie de la population canadienne n'y sont pas nécessairement favorables. Ces opposants tentent à leur tour de diffuser une contre-mémoire de l'internement. Ces deux interprétations de cet événement entrent en concurrence et proposent des récits contradictoires de la guerre au Canada, permettant d'appréhender la perception canadienne de la guerre durant les années 1980.

Les opposants aux réparations reviennent régulièrement sur l'internement et ses justifications. Ils essayent souvent de lier l'expérience des prisonniers des camps japonais à celle des internés, comme si un lien logique existait entre les actions du gouvernement japonais et l'internement. Peter Worthington, vétéran de la Seconde Guerre mondiale et journaliste, écrit afin de justifier les craintes canadiennes vis-à-vis des Canadiens japonais :

Le contexte de l'époque a été oublié. Nous étions alors en guerre pour notre survie. La flotte américaine avait été dévastée à Pearl Harbor, nous étions nus et sans défense, et nos troupes canadiennes à Hong Kong souffraient d'atrocités dans les camps de prisonniers japonais⁴⁴.

Cette manière de lier les deux groupes se retrouve également dans la littérature scientifique, particulièrement dans l'ouvrage *Mutual Hostages: Canadians and Japanese during the Second World War* écrit par Patricia Roy, Jack Granatstein et d'autres, et publié en 1990. Cet ouvrage cherche à faire une étude comparative des deux situations et développe la thèse des « otages mutuels »⁴⁵. Nous retrouvons dans ce travail certains éléments proches des arguments des vétérans comme la reprise d'éléments de langage minimisant l'expérience canadienne japonaise, avec l'usage des termes « évacués » ou « rapatriement volontaire »⁴⁶, ou l'entretien d'une confusion entre Japonais et Canadiens d'origine japonaise⁴⁷. Dans cette lignée, les auteurs affirment que « les Canadiens à Hong Kong ont été les victimes d'atrocités militaires ; les Japonais au Canada ont été les victimes d'une paranoïa civile »⁴⁸. Nous rejoignons ici Audrey Kobayashi qui critique cette phrase pouvant sous-entendre que les Canadiens japonais ne sont pas des citoyens (Japonais au Canada et non pas Canadiens d'origine japonaise)⁴⁹, mais

⁴⁴ BAC, Ottawa, f. LJB, v. 8, d. 3, « It's too late for compensation », Journal non identifié, 1984-1985 : « The context of the times has been forgotten. We were in a war for survival then. The American fleet had been devastated at Pearl Harbor, we were naked and defenceless, and our Canadian troops at Hong Kong were suffering atrocities in Japanese prison camps ».

⁴⁵ Patricia ROY, Jack. L. GRANATSTEIN *et al.*, *Mutual Hostages: Canadians and Japanese during the Second World War*, Toronto, University of Toronto Press, 1990, p. ix-xii.

⁴⁶ *Ibidem*, p. 101.

⁴⁷ *Ibidem*, p. 95.

⁴⁸ *Ibidem*, p. 75.

⁴⁹ Audrey KOBAYASHI, « Review of Roy, Patricia, J.L. Granatstein, Masako Iino, and Hiroko Takamura 1990. *Mutual Hostages: Canadians and Japanese during the Second World War*. Toronto: University of Toronto Press », *BC Studies*, 96, p. 119-120.

également cette approche des « otages mutuels », peu convaincante. Il s'agit typiquement d'éléments présents chez une partie, minoritaire, de Canadiens à propos de la mémoire de l'internement.

Pearl Harbor est utilisé à plusieurs reprises pour illustrer la peur d'une invasion japonaise sur les côtes de la Colombie-Britannique. On observe également le processus qui consiste à utiliser le cas canadien japonais pour évoquer celui des anciens combattants canadiens au Japon. En utilisant un sujet déjà bien débattu, les vétérans s'insèrent plus facilement sur la scène médiatique. On observe toutefois certaines incohérences dans ce discours, qui cherche à « revisiter » la mémoire de l'internement tout en la liant à celle des prisonniers de guerre. Leonard Birchall, dans une lettre à Flora MacDonald, alors ministre de l'Emploi et de l'Immigration, dénonce les exactions du Japon durant la campagne du Pacifique et explique que le seul tort de leurs victimes est d'être d'une nationalité différente de la leur⁵⁰. Si l'on se fie aux historiens et au consensus scientifique, les Canadiens japonais, que Leonard Birchall critique également dans cette lettre, ont subi l'internement sur la seule base de leur origine. Cet élément n'est pourtant jamais relevé par les opposants aux réparations.

En effet, les interventions similaires à celles de Peter Worthington ou Leonard Birchall laissent entendre que le gouvernement de Mackenzie King craint surtout les Canadiens japonais à cause de la menace militaire du Japon. L'hypothétique présence d'espions impériaux au sein de la communauté jouerait également. L'idée d'une cinquième colonne japonaise en Colombie-Britannique est un argument important du gouvernement fédéral durant la guerre. Ce même argument est repris une quarantaine d'années plus tard par les adversaires de la NAJC, qui n'hésitent pas à interroger la loyauté de leurs concitoyens d'origine japonaise lors du conflit.

Les opposants à la campagne politique de la NAJC pointent à de multiples reprises ce qu'ils considèrent comme des éléments prouvant la déloyauté de la communauté canadienne japonaise. Kenneth Cambon, un ancien combattant de Hong Kong, écrit à Brian Mulroney en janvier 1985 pour lui faire part de son mécontentement des négociations menées par le gouvernement fédéral. Dans cette lettre, il décrit les Canadiens japonais comme des fanatiques de l'empereur et explique que plusieurs d'entre eux disposent de la double nationalité, ce qui serait une preuve de leur loyauté fragile envers le Canada. Enfin, il estime que le fait d'envoyer leurs enfants étudier au Japon contribue à renforcer leur identité japonaise⁵¹. Cambon omet toutefois de dire (ou bien il ne le sait pas) qu'envoyer un enfant au Japon coûte cher aux familles et que seules les plus aisées peuvent se permettre ce genre de dépenses⁵². Ces anciens combattants tentent ainsi de remodeler la mémoire de la communauté à un moment où les historiens, comme Ann Sunahara, démontrent déjà que l'internement est en réalité essentiellement motivé par le racisme⁵³.

⁵⁰ BAC, Ottawa, f. LJB, v. 8, d. 3, Lettre de Birchall à Flora MacDonald, 17/01/1985.

⁵¹ BAC, Ottawa, f. LJB, v. 8, d. 2, Lettre de Kenneth Cambon à Mulroney, 27/01/1985.

⁵² Lemire LACHAPPELLE, « Bittersweet memories: Narratives of Japanese Canadian Children's Experiences before the Second World War and the Politics of Redress », *BC Studies*, 192, 2017, p. 71-104.

⁵³ A. SUNAHARA, *The Politics of Racism...*, *op. cit.*

Plusieurs adversaires des Canadiens japonais tentent de changer la perception canadienne sur les conséquences de l'internement. Un homme, dont nous n'avons que les initiales (PTO), écrit à Leonard Birchall en mars 1986 et lui explique que les Canadiens japonais qui sont « rapatriés⁵⁴ » après la guerre vivent bien leur nouvelle situation⁵⁵. Le but ici est de donner du crédit à l'internement et aux actions du gouvernement, qui seraient bien plus humaines que ce que la NAJC soutient. Les historiens sont plus mitigés par rapport à cette affirmation. En effet, les rapatriés quittent le Canada, qui est le seul pays qu'ils connaissent pour la plupart, pour le Japon, un pays dévasté par la guerre où ils sont perçus comme des étrangers⁵⁶.

Le gouvernement reste cependant relativement hermétique à ce genre d'arguments en faveur de l'internement et défend davantage la position des Canadiens japonais. Jack Murta, secrétaire d'État au Multiculturalisme de 1984 à 1985, écrit à Lionel Speller, le président de la branche ontarienne-colombienne de la HKVA, que leur « héritage était japonais mais, en tant que Canadiens, ils avaient toutes les raisons d'attendre les mêmes droits et libertés démocratiques que tous les Canadiens »⁵⁷. La mémoire de l'internement, telle que défendue par la NAJC et ses militants, est ainsi celle majoritairement adoptée par le gouvernement conservateur de Brian Mulroney, qui négocie avec les Canadiens japonais.

La version de la communauté canadienne-japonaise de l'internement est finalement bien plus présente dans les journaux que celle de leurs opposants. Cela est d'ailleurs reproché au *Toronto Star* en février 1986. La rédaction du journal reçoit quelques plaintes de lecteurs estimant que les éditoriaux parlent trop souvent des Canadiens japonais et de manière bien trop favorable. Elle s'en défend, expliquant que l'histoire des prisonniers de guerre au Japon n'est pas délaissée⁵⁸. Cet exemple souligne le fait qu'entre les deux mémoires de l'internement en concurrence, c'est bien celle des Canadiens japonais qui est la plus communément admise.

Cette opposition entre deux mémoires de l'internement s'atténue nettement après 1988 et les réparations, puisque les Canadiens japonais obtiennent enfin ce pour quoi ils se battent. Dans les années 1990, on trouve néanmoins encore certaines références à cette version « non officielle » de l'internement où ce dernier est atténué et justifié par les partisans des prisonniers de guerre au Japon⁵⁹. Ainsi, les anciens combattants de Hong Kong défendent une mémoire de la guerre justifiant l'internement, mais qu'en est-il de leur propre expérience ?

Si les Canadiens japonais insistent davantage sur les pertes matérielles, les séparations familiales et la question de leur citoyenneté canadienne bafouée, les anciens combattants de Hong Kong fondent leur mémoire sur les conditions de leur captivité. L'accent est souvent mis

⁵⁴ À partir de février 1945, le gouvernement fédéral canadien offre deux options aux Canadiens japonais : s'installer à l'Est des Rocheuses ou retourner au Japon une fois le conflit terminé, alors que la majorité de la communauté n'y avait jamais mis les pieds. Le gouvernement promet d'organiser et de payer le voyage, pour inciter une majorité à quitter le Canada. Environ 40 000 d'entre eux choisissent finalement d'émigrer au Japon. Pour en savoir plus, voir G. ROBINSON, *Un drame de la Deuxième guerre...*, op. cit., p. 263-273.

⁵⁵ BAC, Ottawa, f. LJB, v. 8, d. 5, Lettre de PTO à Leonard Birchall, 04/03/1986.

⁵⁶ G. ROBINSON, *Un drame de la Deuxième guerre...*, op. cit., p. 263-273.

⁵⁷ BAC, Ottawa, f. LJB, v. 8, d. 2, Lettre de Jack Murta à Lionel Speller, 30/01/1985.

⁵⁸ « Star lambasted for stories on Japanese Canadians », *Toronto Star*, 08/02/1986.

⁵⁹ « Internments within Canada had to be done », *Toronto Star*, 21/09/1994.

sur l'horreur des camps japonais et les crimes de guerre commis par leurs géôliers. Ces conditions particulièrement dures et leurs conséquences à long terme constituent également la base de leurs revendications auprès de l'ONU. Leur argument principal repose sur l'imprescriptibilité des crimes de guerre⁶⁰. Ils donnent ainsi plus de corps à cette idée en décrivant les dures conditions de leur captivité. Leur objectif est de faire connaître leurs souffrances au public canadien et de le rallier à leurs revendications.

Toutefois, de nombreux observateurs estiment que les vétérans rencontrent des difficultés pour être reconnus comme des véritables vainqueurs de la guerre, idée également défendue par l'historien Bradley St. Croix⁶¹. Dan Gardner, un membre du comité éditorial du journal *The Ottawa Citizen*, avance également cette idée en mai 1998, quelques mois avant les compensations obtenues par les anciens combattants. Il estime que le public canadien ne se souvient pas des défaites de la guerre comme Dieppe⁶² ou Hong Kong, mais qu'il se souvient plus facilement des événements de l'internement des Canadiens japonais⁶³. Cet article souligne que, même dix ans après les réparations de 1988, les Canadiens japonais sont encore associés au cas des prisonniers de guerre des camps japonais. Il montre également que sur l'ensemble de la période 1984-1998, la place limitée de la mémoire de ces vétérans est une thématique récurrente.

Ces derniers sont eux-mêmes conscients d'occuper « un petit coin de l'histoire »⁶⁴. Cet avis est partagé par des personnalités extérieures à la sphère militaire. Ron Stewart, député conservateur, prend la parole le lendemain de l'octroi de compensations aux Canadiens japonais et interroge le public : « Avez-vous déjà entendu parler de Hong Kong et de ce qui est arrivé aux Canadiens à Hong Kong ? »⁶⁵. Une telle question traduit la méconnaissance générale de la partie Pacifique du conflit au Canada, comparée à l'importance et à la portée de l'implication canadienne en Europe. La présence assez limitée des vétérans de Hong Kong lors des interventions commémoratives au Parlement est également parlante, alors que les vétérans de Dieppe, au contraire, sont omniprésents. Cet état de fait est déploré par certains membres de la HKVA, comme Derill Henderson, fils de vétéran et secrétaire de l'association en 1998 : « Demandez à n'importe qui dans la rue, âgé de moins de 60 ans, ce qu'il pense de l'effort de guerre du Canada à Hong Kong, voire en Extrême-Orient, et vous n'obtiendrez que des regards vides »⁶⁶.

⁶⁰ BAC, Ottawa, f. LJB, v. 8, d. 4, Entretien radiophonique de Chadderton, 06/02/1986.

⁶¹ Bradley ST. CROIX, « The Victors, Not the Vanquished: A Conversation with Hong Kong Veteran George MacDonell », *Canadian Military History*, 30, 2, 2021, p. 1-12.

⁶² Le raid de Dieppe est une opération alliée menée le 19 août 1942 qui devait tester les défenses allemandes sur les côtes françaises. Le raid est un échec important avec plus de 900 morts canadiens et 2000 prisonniers, marquant durablement la mémoire canadienne.

⁶³ « Defeat, shame and Canadian history », *The Ottawa Citizen*, 20/05/1998.

⁶⁴ « Hong Kong vets: Still "family" after 50 years », *The Record*, 08/09/1992, propos traduits de l'anglais.

⁶⁵ « Tory MP condemns deal for Japanese Canadians », *Toronto Star*, 24/09/1988 : « Did you ever hear of Hong Kong and what happened to Canadians in Hong Kong ? ».

⁶⁶ « Canadians still owe debt to Hong Kong veterans », *The Ottawa Citizen*, 11/06/1998 : « ask anyone on the street under 60 about Canada's war effort in Hong Kong, even the Far East, and all you get is blank stares ».

Selon un éditorial du *Toronto Star*, cette méconnaissance s'expliquerait par l'implication « minimale » du pays dans le conflit contre le Japon et que seuls Hong Kong et l'internement semblent ressortir de ce théâtre de la guerre, expliquant leur association récurrente dans la mémoire collective.

Malgré cette différence de traitement mémoriel et de place médiatique entre vétérans et Canadiens japonais, ces derniers adoptent des mécanismes similaires dans leurs récits de la guerre. Ils accordent une grande importance aux récits individuels pour forger les mémoires collectives de la guerre. Les anciens combattants de Hong Kong tentent de se fédérer autour de récits héroïques de quelques soldats. Les vétérans, à travers ces récits individuels cherchent à montrer leurs souffrances collectives et à faire entendre leur voix dans le débat public. Les vétérans de Hong Kong et ceux qui leur sont favorables dans le cadre du débat sur les réparations utilisent donc les récits de prisonniers ou de soldats morts au combat pour tenter de légitimer le bien-fondé de leur position. L'expérience de Leonard Birchall est ainsi souvent reprise dans la presse⁶⁷. D'autres histoires personnelles sont mobilisées comme celle de John Osborn, qui perd la vie en protégeant ses camarades d'une grenade⁶⁸. En insistant sur ce que les vétérans ont accompli, leurs soutiens cherchent peut-être à dresser une comparaison qui oppose des combattants acteurs de leur destin et des internés canadiens japonais vus comme passifs.

Les Canadiens japonais, quant à eux, insistent sur les histoires familiales ou les récits d'individus servant loyalement le Canada malgré l'internement. Les pertes matérielles concrètes de la communauté sont souvent évoquées, comme l'intégralité des biens des parents de Tsutomu Shimizu, allant de leur échoppe jusqu'à leurs bottes⁶⁹. L'objectif est d'interpeller les Canadiens en mettant en lumière ces pertes jugées injustes. Roger Obata revient également sur l'expérience des vétérans canadiens japonais de la Seconde Guerre mondiale. Il parle de l'histoire de ces hommes qui décident de se battre pour un pays qui, pourtant, internent leurs familles⁷⁰. Le choc provoqué par l'idée que des familles envoyant certains de leurs enfants à la guerre puissent être internées pour trahison produit son effet.

Ces récits individuels peuvent toutefois être utilisés contre le récit de l'autre groupe. Les opposant aux réparations des Canadiens japonais (dont certains vétérans) ont la particularité d'utiliser des individus nippon-canadiens et leurs expériences de la guerre afin de discréditer la campagne politique menée par la NAJC. Ils mettent en cause la loyauté de la communauté durant la guerre afin de donner plus de crédit à leur théorie de la cinquième colonne japonaise. L'exemple le plus connu est celui du *Kamloops Kid*, un Canadien japonais originaire de cette ville de Colombie-Britannique et fils d'un vétéran de la Première Guerre mondiale. Inouye Kanao se trouve au Japon avant la guerre et devient interprète pour l'armée japonaise, notamment auprès des prisonniers de guerre. Il s'illustre comme un geôlier particulièrement

⁶⁷ Voir la partie 2. 3.

⁶⁸ « PM remembers Canadian soldiers at Hong Kong », *The Record*, 14/11/1994.

⁶⁹ BAC, Ottawa, f. LJB, v. 8, d. 3, « 2 veterans split over Japanese Canadian issue », *Toronto Star*, 15/02/1985.

⁷⁰ BAC, Ottawa, f. RO, R9332-427-X-E, v. 15, d. 5, Brouillon de Roger Obata, 04/1985.

violent. En 1947, il est exécuté pour haute trahison⁷¹. Tous les récits insistent sur sa cruauté et sa monstruosité.

Pourtant, malgré cette opposition apparente, ces mémoires présentent également de nombreuses similarités. Les deux groupes partagent de nombreux éléments de langage et thèmes communs dans leurs récits de la guerre. Les anciens combattants de Hong Kong et les Canadiens japonais utilisent notamment de plus en plus le champ lexical du traumatisme mais également de l'injustice face à une trahison ou un abandon du Canada⁷². La guerre a aussi toujours une forte incidence sur la vie des deux groupes qui en supportent encore les conséquences. Le temps n'aurait pas fait son œuvre et ces souffrances justifieraient les réparations demandées. Les vétérans évoquent souvent leur état de santé durablement marqué par leur captivité⁷³, tandis que les Canadiens japonais pointent davantage la peine et la colère de ne pas avoir été reconnus comme citoyens de leur propre pays⁷⁴.

Une autre thématique centrale pour les militants cherchant des réparations est celle de l'urgence du temps qui passe et de la peur d'être oublié. Miki et Kobayashi montrent bien l'importance de cet argument chez les Canadiens japonais⁷⁵. Il en est de même pour les anciens combattants de Hong Kong. Lors d'un entretien pour le *Globe and Mail* en 1987, Harry Atkinson, survivant des camps japonais, affirme : « Il n'y a aucune raison pour que les gens soient si insouciant au point d'oublier ce qui nous est arrivé »⁷⁶. Il existe une véritable peur chez ces vétérans, une peur d'être oubliés de l'histoire et que leurs souffrances ne soient plus connues. Cela est de plus renforcé par leur faible effectif numérique, qui diminue fortement sur la période, passant de 900 vétérans en 1988 à 370 en 1998⁷⁷.

Il faut toutefois apporter quelques nuances à l'opposition mémorielle de ces deux récits. Il existe en effet de nombreuses divergences au sein des groupes d'acteurs, remettant en cause l'idée d'une opposition homogène des vétérans aux Canadiens japonais. À la suite de la résolution de la branche ontarienne de la Légion royale canadienne d'avril 1985, Jim MacDonald, vétéran de la Seconde Guerre mondiale, critique vivement l'association en questionnant sa représentativité et en l'accusant de racisme à l'égard des Canadiens japonais⁷⁸. Certains survivants des camps japonais prennent également parti pour la campagne de la NAJC comme William Allister qui appelle à l'apaisement entre les deux groupes et propose une mémoire des vétérans de Hong Kong moins héroïque et plus nuancée⁷⁹.

⁷¹ BAC, Ottawa, f. LJB, v. 8, d. 3, « It's too late for compensation », Journal non identifié, 1984-1985.

⁷² « Leadership of Legion must take moral stand », *The Globe and Mail*, 20/04/1985.

⁷³ « Canadians still owe debt to Hong Kong veterans », *The Ottawa Citizen*, 11/06/1998.

⁷⁴ « Hero interned despite medals », *The Gazette*, 25/02/1985.

⁷⁵ Roy MIKI et Cassandra KOBAYASHI, *Justice in Our Time: The Japanese Canadian Redress Settlement*, Vancouver, Talonbooks, 1991, p. 64-111.

⁷⁶ « Hong Kong vets raise an awkward question », *The Globe and Mail*, 15/08/1987 : « there's no way people should be so thoughtless as to forget what happened to us ».

⁷⁷ « Canadians still owe debt to Hong Kong veterans », *The Ottawa Citizen*, 11/06/1998.

⁷⁸ « Redress for Japanese », *The Globe and Mail*, 24/04/1985.

⁷⁹ « The paradox of one man's war in the Pacific », *The Globe and Mail*, 19/08/1989.

Il est également intéressant de confronter ces mémoires étudiées à d'autres situations proches. Le cas états-unien, notamment, présente une grande similarité avec le Canada, à la fois par ses vétérans prisonniers au Japon mais aussi par l'internement de sa communauté d'origine japonaise. Les Canadiens japonais prennent souvent l'exemple des Américains japonais pour justifier leurs propres revendications. En effet, ces derniers sont souvent plus avancés dans les négociations avec le gouvernement américain que leurs voisins au nord ne le sont avec Ottawa. Shimizu, cite par exemple qu'en « 1982, une commission du Congrès américain a recommandé que chaque Américain d'origine japonaise ayant vécu cette période reçoive une indemnité de 20 000 dollars »⁸⁰. Les anciens prisonniers de guerre américains des camps japonais adoptent également une position similaire à celle de leurs frères d'armes canadiens. Le 3 mai 1988, l'*American Defenders of Bataan and Corregidor* produit une résolution dans laquelle elle s'oppose clairement à toute compensation offerte à la communauté des Américains d'origine japonaise. L'association se justifie en reprenant exactement les mêmes arguments déjà étudiés dans le cas canadien⁸¹. Les excuses et réparations présentées aux Américains japonais par Ronald Reagan, le président américain, sont reçues avec inquiétude par Chadderton qui écrit au gouvernement le 15 août 1988⁸². L'étude des liens de ces différentes campagnes à l'échelle nord-américaine permet de voir que les liens mémoriels dépassent le cadre national sur cette question.

*

L'objectif de cet article était d'observer les mécanismes et les modes d'expression des anciens combattants canadiens prisonniers au Japon durant la Seconde Guerre mondiale et ceux des Canadiens japonais dans le cadre des campagnes de réparations menées par ces deux groupes durant les années 1980-1990. L'élément central et le plus marquant est la forte conflictualité entre les mémoires des deux groupes, entretenue par les différents acteurs. Les mémoires des vétérans s'expriment en grande partie par le prisme d'une concurrence directe, recherchée et assumée avec les Canadiens japonais. Ces derniers, quant à eux, se trouvent en opposition aux vétérans par réaction et ne cherchent pas à contredire le bien-fondé des revendications de ces anciens prisonniers de guerre.

Cette concurrence des mémoires s'appuie sur quelques procédés largement employés par les vétérans au cours de la campagne comme la banalisation des souffrances ou la revendication de la singularité de l'expérience du groupe. Leur but est de valoriser le récit vétéran, qui présente les soldats comme des héros ayant souffert pour leur pays dans les camps japonais, en opposition à un contre-récit de l'internement des Canadiens japonais. Les

⁸⁰ BAC, Ottawa, f. LJB, v. 8, d. 3, « 2 veterans split over Japanese Canadian issue », *Toronto Star*, 15/02/1985 : « 1982, a U.S. Congress commission recommended every Japanese American who lived through those times should get \$20,000 compensation ».

⁸¹ BAC, Ottawa, f. LJB, v. 8, d. 6, Résolution de l'*American Defenders of Bataan and Corregidor*, 03/05/1988.

⁸² BAC, Ottawa, f. LRC, v. 44, Lettre de Chadderton à Hees, 15/08/1988.

opposants à ces derniers insistent particulièrement sur l'idée d'une cinquième colonne japonaise, reprenant des arguments déjà évoqués durant les années 1940 par les milieux en faveur de l'internement, perçu à l'époque comme une nécessité pour la guerre. Au début de l'année 1986, cette tension se cristallise tout particulièrement à travers l'affaire Obata qui permet d'avoir un meilleur aperçu du discours mémoriel des vétérans, à la fois sur l'expérience des Canadiens japonais et sur la leur. Cette affaire permet d'analyser en détail les mécanismes de la concurrence mémorielle et donne des clés de compréhension sur l'apparent lien entre les deux groupes.

Il existe en effet un intérêt à étudier ce qui rapproche, et pas seulement ce qui distingue comme le voudraient les vétérans et les Canadiens japonais, ces mémoires concurrentes, afin d'identifier des éléments communs à la mise en récit d'expériences traumatiques. C'est ainsi que se démarque l'importance des récits individuels dans la construction d'une mémoire collective. L'étude de ces individus et de leurs histoires permet également de mettre en lumière les rapports délicats de la mémoire des vétérans de Hong Kong au sein de la mémoire canadienne de la guerre. Les anciens combattants de Hong Kong et leur expérience de la guerre apparaissent comme moins présents dans le débat public que celle des Canadiens japonais.

Cette dualité entre vétérans et Canadiens japonais illustre une véritable lutte entre plusieurs mémoires de la Seconde Guerre mondiale. Face au sentiment de se trouver dans une sorte d'angle mort de la mémoire de la guerre, les survivants des camps japonais multiplient les interventions dans les médias et auprès des différents groupes d'acteurs pour raconter leurs histoires, ce qui se fait au détriment des Canadiens japonais, dont le poids médiatique leur sert pourtant à obtenir une audience plus large. Il ne faut toutefois pas oublier que ces stratégies politiques et médiatiques ne s'inscrivent pas dans le seul but de s'opposer aux Canadiens japonais mais font partie d'un plan plus large pour tenter d'obtenir réparations et excuses de la part du Japon. Cela passe notamment par un effort pour convaincre et mobiliser le public canadien⁸³. De plus, dès les excuses de 1988 au Canadiens japonais, la tension mémorielle supposée entre les deux groupes s'atténue nettement. Les vétérans continuent à évoquer les Canadiens japonais, mais davantage comme un précédent et dans des termes qui relèvent de moins en moins de la polémique et du débat. Vers la fin de la période étudiée, la situation est bien plus apaisée et les anciens combattants ne questionnent plus le bien-fondé des revendications canadiennes japonaises⁸⁴.

L'exemple des vétérans et des Canadiens japonais permet de voir comment des mémoires entrent en collision et cherchent à faire prévaloir leurs discours. Il s'agit d'un cas fréquent à l'échelle internationale, comme le montre Christina Twomey dans ses travaux sur les mémoires des Aborigènes et celles des anciens prisonniers de guerre australiens⁸⁵, et cet enjeu

⁸³ T. EYRAUD, « "We're comparing apples and oranges !"... », *op. cit.*, p. 92-113.

⁸⁴ BAC, Ottawa, f. LRC, v. 44, Présentation pour le comité permanent des affaires étrangères et du commerce international, 13/11/1996.

⁸⁵ Christina TWOMEY, « POWs of the Japanese: Race and Trauma in Australia, 1970-2005 », *Journal of War & Culture Studies*, vol. 7, n°3, 2014, p. 222.

est encore très actuel, comme en témoignent les tensions mémorielles entre la France et l'Algérie sur la question de la colonisation et de la guerre d'Algérie⁸⁶.

Résumé/abstract

Cet article examine les mécanismes mémoriels concernant les mémoires collectives de la Seconde Guerre mondiale des Canadiens japonais et des anciens combattants canadiens faits prisonniers au Japon. À travers l'étude des relations mémorielles entre ces deux groupes (à partir majoritairement de sources privées, associatives et de presse), l'objectif est d'identifier ce qui oppose et ce qui rassemble ces mémoires concurrentes, pour mieux cerner les enjeux touchant les mémoires de la Seconde Guerre mondiale au Canada. Il en ressort une volonté de confrontation de la part des vétérans, menant à une concurrence mémorielle visant notamment à minimiser l'expérience d'autrui. Ce phénomène s'explique par le sentiment de ces anciens combattants d'être dans un angle mort de la mémoire de la guerre et cherchant donc à obtenir une médiatisation nationale à travers les tensions avec les Canadiens japonais. Cet article montre également que ces différentes mémoires, au-delà de la simple confrontation, se construisent par ces interactions mutuelles.

This article examines the memorial mechanisms concerning the collective memories of the Second World War of Japanese Canadians and Canadian veterans taken prisoner in Japan. Through the study of memorial relations between these two groups (based mainly on private, associative and press sources), the aim is to identify what opposes and brings together these competing memories, in order to better define the issues affecting memories of the Second World War in Canada. What emerges is a desire for confrontation on the part of veterans, leading to a memorial competition that seeks, in particular, to minimize the experience of others. This phenomenon can be explained by the veterans' feeling of being in a blind spot in the memory of the war, and therefore seeking national media coverage through tensions with Japanese Canadians. This article also shows that these different memories, beyond simple confrontation, are constructed through mutual interaction.

⁸⁶ Benjamin STORA, *Les questions mémorielles portant sur la colonisation et la guerre d'Algérie*, rapport de janvier 2021.